



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 24 juin 2026
Objet : Cabinet médical : détermination du loyer

L'an deux mille vingt-six et le 24 juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia
FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone,
BERTORELLO Sylvie, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, BRY Claire, ROBERT-
IMBERT Carole, Messieurs GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban,
DEYE Manuel, ABBES Loïc, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : M. BONO Vicente, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe
DELAROUX Lionel, CHATARD Gilles Mme MIOTTO Lucie

Procurations : M. BONO Vicente donne procuration à M. GONCALVES Gilles.
M. DELAROUX Lionel donne procuration à M. DEYE Manuel.
M. REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe donne procuration à Mme BERNARD Myriam.

M. HOLIET Samuel a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15
Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20260624-2026_05_48-

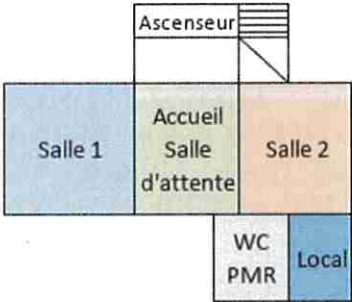
Conseil Municipal du 24/06/2026

Délibération n° 2026/05/48

Objet : Cabinet médical : détermination du loyer

M. Loïc ABBES, conseiller municipal référent sur la santé, présente les modalités de définition du loyer du cabinet médical.

La surface totale est de 42.20m², répartis comme suit :

Cabinet médical			
Batiment	Surface		
WC PMR	3,0 m ²		
Salle 1 - Bureau Gauche	14,8 m ²		
Salle 2 - Bureau Droite	12,5 m ²		
Salle d'attente	9,0 m ²		
Local	2,9 m ²		
Surface totale	42,2 m ²		

Modalités de répartition des surfaces communes : 50/50

Bureau Médical N°1 : 20,8m²

Zone	Surface
Salle 1	14,8 m ²
WC PMR	1,5 m ²
Salle d'attente	4,5 m ²
TOTAL	20,8 m²

Bureau Médical N°2 : 21,4m²

Zone	Surface
Salle 2	12,5 m ²
WC PMR	1,5 m ²
Salle d'attente	4,5 m ²
Local	2,9 m ²
TOTAL	21,4 m²

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401059-20260624-2026_05_48-

Bureau Médical « Complet »: 42.2m²

Zone	Surface
Salle 1	14,8 m ²
Salle 2	12,5 m ²
Salle d'attente	9,0 m ²
WC PMR	3,0 m ²
Local	2,9 m ²
TOTAL	42,2 m²

Il propose de retenir le coût mensuel au m² de 16,50€

- Bureau 1 : 343,20€/mois soit 4 118,40€/an
- Bureau 2 : 353,10€/mois soit 4 237,20€/an
- Cabinet médical complet : 696,30€/mois soit 8 355,60€/an

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les loyers suivants :

- Bureau 1 : 343,20€/mois soit 4 118,40€/an
- Bureau 2 : 353,10€/mois soit 4 237,20€/an
- Cabinet médical complet : 696,30€/mois soit 8 355,60€/an

Malijai,

Le 24/06/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

